

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-Rendu de la réunion Du 27 Octobre 2016

### ORDRE DU JOUR

1. – Adoption du compte rendu de la séance précédente
2. – Informations du Maire
3. – Budget 2016 – Modification de crédits
4. – Budget 2016 – Création d'une nouvelle autorisation de programme (AP) assortie de crédits de paiement (CP)
5. – Budget principal : Modification concernant les modalités d'amortissement des biens de faible valeur
6. – Echange de parcelles
7. – Rénovation de l'éclairage public – Participation communale
8. – Convention de travaux d'enrobé avec la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais – Avenue Gabriel Dordain
9. – Médecine du travail – Convention avec le Centre de Gestion du Cher
10. – Aménagement de poste
11. – Création d'un accueil ado dans la Commune de ST FLORENT S/CHER
12. – Destination des coupes de l'état d'assiette 2017
13. – Redevance pour l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transports et de distribution d'électricité
14. – Dénomination d'une place publique
15. – Approbation du dossier d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM)
16. – Schéma départemental de coopération intercommunale – Projet de rattachement de la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER à la Communauté d'Agglomération de BOURGES
17. – Délégations au Maire en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

L'an deux mille seize, le vingt-sept Octobre à 18 h 00, le Conseil municipal de SAINT FLORENT SUR CHER, légalement convoqué le dix-neuf Octobre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger JACQUET, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et Mrs JACQUET Roger, Maire – LAMBERT Jacques – JACQUET Marc – DEBOIS Anne-Marie – TABARD Alain – DEMAY Françoise – BOUCHER Mireille - LASNE Marie (arrivée à 18 h 10), Adjoint - BARRY François – BREUILLE Sylvie - MILLOT-MAYSOUNABE Olivier – MICHEL Carole – DURIEUX Olivier – BUSSIERE Laurence – MOUTTOU Emmanuelle - ROUSSEAU-GAY Eva – SEBA Hakim – PROGIN Nicole – ROBERT Marinette – CHARRETTE Philippe – LEPRAT Monique – BEGASSAT Jean-Claude - DELAUAUD Pierre – BEAUDOUX Marie-Claude.

**Etaient représentés** : Mrs et Mmes LASNE Marie (jusqu'à 18 h 10) – TOURNEZIOT Amandine – LESEC Jean-Louis avaient remis leurs pouvoirs respectivement à Mme et Mrs JACQUET Marc (jusqu'à 18 h 10) – JACQUET Roger – PROGIN Nicole.

**Etaient absents** : Mrs LEMKHAYER Kamal – TEILLET Jean-François – AIT BAHA Moustapha.

**Secrétaire de séance** : Mr BARRY François

En exercice : 29 Présents : 23 jusqu'à 18 h 10 puis 24 Procurations : 3 jusqu'à 18 h 10 puis 2  
Absents : 3 Votants : 26

## **1. – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Adopté à l'unanimité.

## **2. - INFORMATIONS DU MAIRE**

Remerciements de :

- L'Association Graines et Vie
- Antenne Croix Rouge Française BOURGES/SAINT DOULCHARD/SAINT FLORENT pour le versement de la subvention de fonctionnement 2016.

Don de 200 € de l'Association AIRSOFT OF CHER qui utilise le terrain dit « du Texas » pour son activité de air soft depuis 2011 et qui sollicite le renouvellement de la convention d'utilisation du terrain communal.

## **3. -BUDGET 2016 : CREATION D'UNE NOUVELLE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ASSORTIE DE CREDITS DE PAIEMENT (CP)**

Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

Dans le cadre de la programmation des travaux 2016, les crédits concernant la réfection de la place de la République ont été inscrits en intégralité dans le budget primitif voté le 5 avril dernier.

Or, relatif à l'exécution du marché incluant une tranche conditionnelle (réf. Conseil municipal du 23 juin 2016), et des équipements complémentaires prévus dans l'aménagement de la place, il apparaît préférable d'inscrire et d'effectuer la gestion financière de ces travaux sous la forme d'un AP/CP.

Tout d'abord, il convient de rappeler l'inscription budgétaire qui avait été faite pour ce chantier dans l'opération d'équipement n° 79 « travaux de voirie » :

- Article 2033 « frais d'insertions » : 1 000€
- Article 2151 « I.M.O.T. réseaux de voirie » : 321 000€.

Il est proposé la création d'une nouvelle autorisation de programme à compter du budget 2016 avec les données financières et d'exécutions suivantes :

**AP n° 12 « Réfection et embellissement de la place de la République »** pour un montant total arrondi de **381 987€ TTC** :

- Frais d'insertions : 984.91€ TTC
- Montant global du marché : 323 489.34€ TTC
  - *Tranche ferme : 218 715.78€ TTC*
  - *Tranche conditionnelle : 104 773.56€ TTC*
- Rénovation de l'éclairage public : 23 462.53€ (50% HT SDE 18)
- Panneau d'affichage numérique double face : 16 606.80€ TTC
- 3 bornes escamotables de distribution d'énergie (électricité forains) : 17 442.00€ TTC

Programmation d'exécution sur 2 ans avec l'inscription des crédits de paiements suivants :

Budget 2016 : 277 213€ TTC (articles 2033, 204, 2188 & 2315)

Budget 2017 : 104 774€ TTC (article 2315)

Mode de financement :

Inscrit au BP 2016 :

- Conseil Départemental du Cher : 9 096€
- Emprunt : 270 000€ (partie emprunt inscrit au BP d'un montant total de 1 148 142€)

*A venir* : Participation de la Communauté de Communes FerCher dans le cadre de l'installation d'un panneau d'affichage numérique : 50% de la dépense (6 920€ HT),  
*A solliciter* : Subvention du Conseil Départemental du Cher dans le cadre des travaux de la tranche conditionnelle (budget 2017).

L'annexe B2-1 du budget 2016 sera complétée lors de sa présentation définitive après révision annuelle.

***Interventions :***

***Monsieur CHARRETTE s'interroge sur cette nouvelle AP/CP car au budget étaient inscrits 321 000 € pour la réfection et l'embellissement de la Place de la République.***

***Monsieur JACQUET Marc lui précise que ce coût était une estimation au moment de l'élaboration du budget. Depuis, après la phase marché public, il est possible d'arrêter un coût définitif avec des précisions poste par poste et notamment la rénovation de l'éclairage public, le panneau d'affichage numérique double face et les trois bornes escamotables de distribution électrique.***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de l'AP n° 12.

#### **4. - BUDGET 2016 – MODIFICATION DE CREDITS**

Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finance explique qu'en examinant l'évolution des réalisations du budget 2016, nous constatons que les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être réajustées de la manière suivante :

- **Section de fonctionnement** : inscription de crédits pour **41 037.00€**  
*dont dépenses imprévues réduites pour 7 088€*
- **Section d'investissement** : réduction de crédits pour **- 68 953.00€**  
*dont dépenses imprévues réduites pour 4 833€*

Certains travaux prévus initialement en section d'investissement sont à basculer en section de fonctionnement car la plupart relèvent plus de l'entretien et de la réparation que de l'amélioration substantielle d'un bien ou de lieux ; pour d'autres leur réalisation s'est finalement effectuée en régie par les services techniques de la commune et non par des entreprises.

Concernant les travaux de VRD de la place de la République, il apparaît plus judicieux de programmer les crédits de paiement sous la forme d'AP/CP car la phase de réalisation et de paiement s'effectuera sur 2 années. Pour 2016, les Crédits de Paiements s'élèvent à 277 213€.

Le virement entre les 2 sections est diminué de 16 163€.

Un réajustement doit être effectué pour 33 548€ sur la part en capital d'emprunt à rembourser ; cela résulte principalement d'un emprunt CLF Dexia (renégocié en 2004) dont la part en capital à rembourser prévue au BP pour 100 000€ a été décomptée à l'échéance annuelle pour 133 511,51€. Il est à noter que ce prêt se soldera l'an prochain avec une part de capital restante de 8 411,57€.

L'emprunt à réaliser inscrit en recettes d'investissement au budget primitif pour 1 148 142€ peut être diminué de 82 000€ suite au constat de crédits en baisse sur des travaux de voirie (1) , à l'inscription de nouvelles recettes (2), mais aussi pour tenir compte du basculement de crédits en fonctionnement comme il a été évoqué précédemment (3).

1/ Travaux en baisse :

Marché « enrobés 2016 » : 12 705€  
Mise en conformité des arrêts de bus –RAR 2015- : 4 797€  
Travaux de la place de la République (AP 12) : 44 772€  
Retrait des crédits sur la mise en conformité de l'éclairage public du parc –RAR 2015-  
Les travaux avec le SDE18 ne s'avérant plus nécessaires : 9 827€.

2/ Recettes à inscrire :

Amendes de police 2015 sur travaux de sécurisation de la rue Pasteur : 18 390€  
Subvention d'équipement de FerCher pour le panneau d'affichage numérique de la place de la République : 6 920€

3/ Basculement de crédits entre les 2 sections :

Travaux pour le logement rue Salengro : 2 100€  
Travaux sur la couverture de l'église : 1 400€  
Création d'un espace vert à « l'espace Dordain » réalisé en régie : 8 000€  
Rénovation de la peinture du bureau de la maternelle Rive Droite : 3 000€  
Réfection des peintures de la salle des mariages : 8 000€  
En section de fonctionnement les réajustements les plus conséquents sont les suivants :

1/ Dépenses :

Basculement de crédits depuis la section d'investissement (voir ci-dessus).  
Divers remplacements de petit équipement à la médiathèque, au multi accueil dans le parc (5 289€).  
Diverses interventions techniques indispensables notamment pour le matériel « froid » et « chaud » du restaurant scolaire (8 000€),  
Réajustement de crédits sur la facturation des interventions suite au déclenchement d'alarmes anti intrusion dans les bâtiments (1 143€).

2/ Recettes en hausse :

Multi accueil et le RAM : les prestations CAF respectivement 13 500€ et 1 740€.  
Vente de coupe de bois : 2 000€.  
Remboursements sur rémunérations du personnel : 11 290€.  
Taxe sur la consommation finale d'électricité : 2 188€.  
Subvention « art et essai » pour le cinéma : 2 000€  
Locations du centre Louis Aragon : 1 400€

Après examen du projet de la délibération modificative budgétaire 02 par la Commission des Finances du 17 octobre 2016, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la DMB 02, annexée à la présente, de la manière suivante :

- a. - par chapitres pour ce qui concerne la section de fonctionnement
- b. pour ce qui concerne la section d'investissement par opérations en dépenses d'équipement, opérations financières dépenses et recettes

**TOTAL DMB 02 : - 27 916.00€ répartis de la manière suivante :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 41 037.00€ SECTION D'INVESTISSEMENT : - 68 953.00€**

Chapitre	Libellé Chapitres Section de Fonctionnement	Pour	Contre	Abstentions
<b>DEPENSES</b>				
011	Charges à caractère général	26	0	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	26	0	0
65	Autres charges de gestion courante	26	0	0
66	Charges financières	26	0	0
67	Charges exceptionnelles	26	0	0
022	Dépenses imprévues	26	0	0
023	Virement à la Section d'Investissement	26	0	0
<b>RECETTES</b>				
013	Atténuation de charges	26	0	0
70	Produits des services du Domaine et Ventes diverses	26	0	0
73	Impôts et Taxes	26	0	0
74	Dotations, subventions de participations	26	0	0
75	Autres produits de gestion courante	26	0	0
77	Produits exceptionnels	26	0	0

<b>Section d'Investissement</b>				
N° Opération	Opérations d'équipement –dépenses-	Pour	Contre	Abstentions
10	Espaces verts et environnement	26	0	0
11	Autres bâtiments	26	0	0
14	Centre Aragon	26	0	0
15	Cinéma Le Rio	26	0	0
16	Restaurant scolaire	26	0	0
30	Salles municipales	26	0	0
74	Bâtiments scolaires	26	0	0
76	Hôtel de Ville	26	0	0
79	Travaux de voirie	26	0	0
81	Bâtiments sportifs	26	0	0

Hors opérations	Opérations financières (réelles et ordre)			
	Dépenses	26	0	0
	Recettes dont le 021 virement de la section de fonctionnement	26	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve conformément aux votes énoncés dans les tableaux ci-dessus la délibération modificative de crédits n° 02.

## **5. - BUDGET PRINCIPAL : MODIFICATION CONCERNANT LES MODALITES D'AMORTISSEMENT DES BIENS DE FAIBLE VALEUR**

Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances

L'article 47 de la loi de finances rectificatives pour 1998 a modifié les articles L.2122-21 et L4231-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) en donnant à l'assemblée délibérante la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement, s'agissant de biens ne figurant pas dans une liste et dont le montant est inférieur à un seuil, fixé par arrêté ministériel.

L'arrêté du 26 octobre 2001 (NOR/INT/BO100692A) fixe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, à 500 euros toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section de fonctionnement.

Par délibération lors de la séance du conseil municipal du 23 décembre 1996, il a été décidé que pour les biens dont la valeur est inférieure à 609,80€ (4 000 francs) l'amortissement pouvait être fait sur 2 ans.

Dans la pratique, depuis 2002 le seuil pris en compte par le service comptabilité – finances et la trésorerie de St-Florent s/Cher est de 500€ TTC avec un mode d'amortissement annuel sur 2 ans.

A compter des acquisitions 2016, il est proposé de ramener à 1 an la durée d'amortissement des biens à immobiliser dont la valeur est inférieure à 500€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'entériner cette modalité.

## **6. - ECHANGE DE PARCELLES**

Madame DEMAY, Adjoint délégué à l'Urbanisme explique que par courrier du 20 Mai 2016, Madame Valérie CHEVAL domiciliée 29, Rue Paul Vaillant Couturier à SAINT FLORENT SUR CHER a fait part qu'elle venait de faire procéder au bornage de sa propriété et que l'intervention du géomètre a révélé que la délimitation de sa propriété avec celle limitrophe appartenant à la Commune (Parc du Château) présentait des anomalies.

L'usage et la non implantation d'une clôture séparative ont provoqué une incohérence entre les deux propriétés.

Madame CHEVAL a donc proposé de procéder à un échange de parcelles pour rétablir une délimitation correcte.

De ce fait, Monsieur BODIN, Géomètre Expert a réalisé un procès verbal de bornage et de reconnaissance de limites où il s'avère que l'échange d'une parcelle de 120 m<sup>2</sup> appartenant à la Ville de SAINT FLORENT SUR CHER contre une parcelle de 155 m<sup>2</sup> appartenant à Madame CHEVAL serait tout à fait possible.

Après échanges avec Madame CHEVAL, il a été convenu que l'échange se fera à l'euro symbolique et que du fait que Madame CHEVAL a supporté les frais de géomètre que les frais notariés s'élevant à environ 350 € seraient partagés par moitié entre la Ville et Madame CHEVAL.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'accepter l'échange de terrains à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert des parcelles établi par Maître ROBLET à BOURGES
- de décider de partager par moitié les frais notariés avec Madame CHEVAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuvé à l'unanimité l'ensemble de ces dispositions.

## **7. - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – PARTICIPATION COMMUNALE**

Monsieur TABARD, Adjoint délégué à l'Environnement, explique que dans le cadre du transfert de compétence Eclairage public au S.D.E. 18 – Plan REVE, il s'avère que la rénovation de l'éclairage public suite à une panne est prise en charge à 70 % par le SDE 18. Celui-ci vient de transmettre un plan de financement concernant les travaux d'éclairage public devant intervenir dans la :

Rue du Parc pour un montant total HT de 718.00 € restant à charge pour la Commune : 215.40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel.

## **8. - CONVENTION DE TRAVAUX D'ENROBE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS – AVENUE GABRIEL DORDAIN**

Monsieur TABARD, Adjoint délégué à l'Environnement, fait part que la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais a procédé à la réhabilitation du réseau d'eaux usées Avenue Gabriel Dordain entre le N° 99 et le passage à niveau (face au magasin Carrefour Market), ce qui a entraîné également le déplacement de l'arrêt de bus. Ces travaux ont provoqué une dégradation importante du trottoir, ce qui implique à la Commune de le refaire complètement. De plus, dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts de bus, il a été décidé avec Agglobus de déplacer définitivement l'arrêt de bus « Carrefour Market » devant le n° 99.

Aussi sur cette partie de trottoir, FERCHER doit reprendre la zone endommagée par ces travaux et la Ville doit supprimer la raquette de bus devenue inutile.

La Société AXIROUTE de LA CHAPELLE ST URSIN a été retenue comme prestataire pour réaliser les travaux d'enrobé sur la commune pour l'année 2016 et a établi un devis relatif à cette affaire évalué à 7 740.05 € HT soit 9 288.06 € TTC.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes FERCHER Pays Florentais peut prendre en charge une partie des travaux de réfection du trottoir pour un montant de 5 733.60 € HT, la part restante et imputable à la Commune est de 2 006.45 € HT.

### **Interventions :**

**Monsieur DELAUAUD demande si ces travaux vont être effectués rapidement**

**Monsieur BEGASSAT répond par l'affirmative, précisant qu'il convient qu'ils soient réalisés avant l'hiver**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention définissant les participations des deux entités.

## **9. - MEDECINE DE PREVENTION – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU CHER**

Monsieur le Maire informe que suite à la décision de vendre le bâtiment de la rue des Lavoirs jusqu'alors mis à disposition de l'AIPST18 pour les visites médicales du travail, la collectivité a rompu la convention qui la liait avec l'Association Interentreprises de Prévention et de Santé au Travail du Cher (AIPST 18) pour les visites médicales du travail de ses agents.

Le médecin de prévention du Centre de Gestion du Cher pourrait assurer le suivi des agents communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion du Cher pour la médecine préventive de ses agents.

## **10. - AMENAGEMENT DE POSTE**

Monsieur le Maire informe que le médecin de prévention recommande l'aménagement du poste d'un agent à l'accueil en lui fournissant notamment un siège ergonomique, un bureau réglable en hauteur, un coussin nomade, et un casque téléphonique pour un coût total d'environ 4 400 € TTC.

Une participation du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) peut être sollicitée par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Cher à hauteur estimée de 3 950 €.

\*

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Coût Standard	Coût solution envisagée	Taux d'utilisation préconisée	Montant FIPHFP
Fauteuil de bureau	53,99 €	1 586,21 €	100%	1 532,22 €
coussin nomade	0,00 €	249,00 €	100%	249,00 €
Bureau	360,00 €	2 196,78 €	100%	1 836,78 €
casque téléph.	0,00 €	327,36 €	100%	327,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>413,99 €</b>	<b>4 359,35 €</b>		<b>3 945,36 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, les achats nécessaires à l'aménagement du poste pour un montant estimé à 4 359,35 €.

### **11. - CREATION D'UN ACCUEIL ADO DANS LA COMMUNE DE SAINT FLORENT SUR CHER**

Exposé de Madame LASNE, Adjoint délégué à la Jeunesse

Un accueil Ado a été ouvert dans la Commune le 28 Mars 2013.

Depuis le 1<sup>er</sup> Février 2016, il a été habilité par la Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). A ce titre, la Collectivité en partenariat avec la CAF du Cher peut signer une convention triennale qui lui permettrait de percevoir des prestations de services.

Or la CAF du Cher a fait part qu'elle n'avait pas en sa possession la délibération de création de l'accueil Ado.

#### **Interventions :**

**Madame LASNE précise qu'il s'agit d'une création administrative concernant l'Accueil Ado qui est en pleine évolution et qui permettra d'intégrer le prochain Contrat Enfance Jeunesse et de percevoir des prestations de services de la CAF. Cela permettra également d'entrevoir d'autres perspectives avec la CAF notamment en matière de subvention liée au fonctionnement de cette structure où aujourd'hui les 20 heures/semaine allouées à la personne qui l'anime sont insuffisantes pour un bon fonctionnement. Elle insiste sur le fait que les 5 heures/semaine qui seront attribuées à compter de Janvier 2017 sont certes un plus mais trop insuffisant encore pour permettre le développement de cet espace jeunes.**

**Monsieur DELAVAUD demande à quoi vont servir ces 5 heures supplémentaires ?**

**Madame LASNE répond qu'elles permettront une plus grande ouverture de la structure aux jeunes, mais aussi à développer les idées nouvelles avec notamment le Collège et la Communauté de Communes FERCHER.**

**Monsieur CHARRETTE demande à quelle date prend effet cette création.**

**Il lui est précisé à la date de la délibération du Conseil municipal.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité sur la création d'un Accueil Ado sur la Commune de SAINT FLORENT SUR CHER



## **12. - DESTINATION DES COUPES DE L'ETAT D'ASSIETTE 2017**

Point retiré et reporté au prochain conseil.

## **13. - REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORTS ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Exposé de Monsieur Marc JACQUET, Adjoint délégué aux Finances.

Vu l'Article L 2122-22, 2° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016/01/12 du Conseil municipal en date du 28 Janvier 2016 autorisant Monsieur le Maire a fixer les droits à caractère non fiscal prévus au profit de la Commune, dans les limites autorisées par les lois et règlements qui régissent ces droits (occupation provisoire du domaine public)

Vu le décret n° 2002-409 du 26 Mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité, codifié aux articles R 2333-105 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le montant de la redevance citée en objet est calculé à partir du seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur. Il est par ailleurs fixé au taux maximum selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement de décider de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel, soit un taux de revalorisation, tenant compte des revalorisations successives depuis l'année suivant la parution du décret publié, applicable à la formule de calcul qui en est issue.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'instituer la redevance pour occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité,
- de fixer le montant de cette redevance au taux maximum selon la règle de valorisation définie ci-dessus et selon la formule de calcul définie par l'Article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir :

$$PR = (0.381 \times P) - 1204 \times I$$

PR : plafond redevance

P : population (pour 2016 : environ 6 800 habitants)

I : indice ingénierie (pour 2016 : 1,2896)

Soit PR pour 2016 : 1 783 €

Le montant sera revalorisé chaque année par l'application de l'index BTP

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité sur l'ensemble de ces dispositions.

## **14. - DENOMINATION D'UNE PLACE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire expose que depuis 2005, date de refonte du tableau unique des voies communales, la place située devant la Gare SNCF était dénommée « Place de la Gare ». Le Bureau municipal, réuni le 20 Septembre 2016, a décidé de la renommer.

Cette place sera désormais baptisée « Place MIS et THIENNOT »

**Interventions :**

**Madame ROBERT demande des explications relatives à l'histoire de ces personnes.**

**Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de l'affaire « MIS ET THIENNOT » dont le début remonte au 29 Décembre 1946, jour de la fermeture de la chasse où un garde chasse était assassiné à MEZIERES EN BRENNÉ. A cette époque, Messieurs MIS et THIENNOT parmi quatorze chasseurs interrogés ont été tenus responsables et arrêtés. Après avoir avoué leur culpabilité, ils se sont rétractés quinze jours plus tard en déclarant que leurs aveux avaient été obtenus par la violence. Condamnés en Juillet 1950 à 15 ans de travaux forcés, ils clameront leur innocence jusqu'à leur mort en 2003 et 2009. Après plusieurs demandes en révision toutes refusées, une sixième demande d'annulation d'une partie du dossier, à savoir les témoignages sous la contrainte, déposée en 2013 est en cours d'examen.**

**Monsieur DELAUDAUD félicite les personnes qui ont eu cette idée de dénomination à l'égard de ces personnes, précisant qu'à l'époque beaucoup d'affaires ont été jugées trop rapidement.**

**Monsieur le Maire précise que cette idée lui a été soumise par divers florentais.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce par 24 voix pour et 2 abstentions sur cette nouvelle dénomination.

## **15. - APPROBATION DU DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

Monsieur Jacques LAMBERT, Adjoint à la Sécurité, expose qu'en 2009, un dossier d'information communal sur les risques majeurs a été élaboré, celui-ci définissait les risques naturels ou technologiques qui peuvent survenir un jour dans la Commune et les mesures de prévention et de sauvegarde qui en découlent.

Ce document a été diffusé à l'ensemble de la population car l'information des citoyens sur les risques majeurs est un droit inscrit dans le Code de l'Environnement et il a pour objectif de faire prendre conscience aux citoyens les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés.

Les risques :

- Inondations
- Argile
- Transports matières dangereuses
- Evènements climatiques

y étaient recensés.

Or, l'arrêté préfectoral n° 2013-1-912 du 9 Juillet 2013 a classé les communes du Département du Cher en zone de sismicité.

Le DICRIM vient donc d'être réactualisé et il est demandé au Conseil municipal de l'examiner et de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à jour du DICRIM.

## **16. - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – PROJET DE RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES**

Exposé de Monsieur le Maire

L'article L5210-1-1-III-2 du CGCT issu de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 modifié par l'article 33 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (loi NOTRe) dispose que le schéma départemental doit prendre en compte la cohérence spatiale des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, notamment au regard des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale.

Avec la réforme des collectivités territoriales, le moment est venu pour la commune de Saint-Florent-sur-Cher de s'interroger sur le choix de la structure au sein de laquelle elle pourra au mieux gérer son avenir. Dans l'esprit de la réforme, l'adhésion à une structure importante va dans le sens d'une démarche positive et dynamique.

Une communauté d'agglomération ouvre l'accès à davantage de moyens pour une plus grande efficacité, plus de cohérence et plus de solidarité ; elle ouvre également l'accès à des capacités d'investissements accrues.

Rentrer dans un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de la taille de la Communauté d'Agglomération de Bourges dont l'éventail des compétences correspond à nos projets, rendrait notre ville plus attractive. Cela permettrait également de bénéficier de politiques communautaires structurantes en matière notamment de développement économique, d'infrastructures et d'équipements culturels, sportifs, sociaux et autres.

La Communauté d'Agglomération de Bourges serait pour la commune de Saint-Florent-sur-Cher l'EPCI qui pourrait lui permettre, dans l'avenir, d'avoir sa place dans la dynamique économique de la réforme territoriale tout en gardant son identité dans une frange périurbaine.

Adhérer à la Communauté d'Agglomération de Bourges serait montrer notre volonté de participer à l'évolution d'un EPCI tourné vers l'avenir.

La commune souhaitant décider de son choix et non pas se laisser imposer une orientation par les autorités, sans décision officielle à ce jour, il convient de donner un accord de principe sur son adhésion à la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Cet accord de principe permettra à suivre, d'organiser des rencontres et réunions de travail entre élus des deux structures afin de mener toutes les études de l'impact de l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération et d'en définir précisément et conjointement les conditions et modalités.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur un accord de principe de rattachement de la commune de Saint-Florent-sur-Cher à la Communauté d'Agglomération de Bourges.

**Interventions :**

***Monsieur le Maire précise que ce projet de délibération fait suite aux différentes réunions avec les Maires de la Communauté de Communes au sujet des mutualisations et à la visite de Madame la Préfète en Septembre dernier. La majorité a examiné ce projet et a décidé afin qu'il soit présenté ce soir. Il s'agit d'un projet officieux, ce n'est pas un engagement ferme, c'est une manière de travailler pour appréhender au mieux l'intérêt ou pas d'une future intégration à l'Agglomération de BOURGES.***

***Madame PROGIN : ce n'est pas une question mais un commentaire. Depuis le début du mandat, SAINT FLORENT SUR CHER et la Communauté de Communes FERCHER était en totale fusion. Les responsables parlaient de mutualisation des services, à croire que l'on allait devenir une seule entité. Bien que devancée que de 47 voix aux dernières élections, notre liste n'a jamais été associée aux réflexions, comme tu viens de le dire c'est la majorité qui a décidé, ni associée dans les grandes orientations. Et il faudrait qu'aujourd'hui on prenne une position, pour vous suivre Monsieur le Maire dans une décision très personnelle, c'est pour cette raison que nous nous abstenons, bien que nous sachions que l'avenir est tourné vers les agglomérations.***

***Monsieur TABARD : sur le principe de notre adhésion à l'Agglomération de BOURGES, j'y suis personnellement favorable et ce depuis longtemps, depuis la Loi CHEVENEMENT de 1999 qui accélérât la mise en place des intercommunalités et c'était également la position du Groupe Socialiste auquel j'appartenais. Pourquoi ? Parce que SAINT FLORENT est tournée vers BOURGES. La ville appartient au bassin de vie et d'emploi de BOURGES et son agglomération. Il existe une continuité territoriale et une proximité vers BOURGES. Nous formons un pôle industriel important qui peut se coupler avec le pôle armement de BOURGES voire au-delà dans le prolongement de la RN 151. Par contre, j'ai un souhait et quelques remarques à faire. Mon souhait c'est de voir toutes les communes de FERCHER adhérer à l'Agglomération, enfin celles qui le désirent, car certaines sont dans***

**le bassin de vise d'Issoudun. Si des communes restent seules, elles vont mourir et je ne le veux pas car l'intercommunalité c'est aussi la solidarité.**

**Dans le travail de la négociation future, il nous faudra être vigilant sur quatre points essentiels :**

- **Sur le transfert de compétences en dehors de celles obligatoires liées à la Loi NOTRE. Pensons à la culture et aux sports qui peuvent être aussi un vecteur de développement**
- **Ne pas alourdir la pression fiscale de nos administrés**
- **Etre attentifs au devenir du personnel, c'est très important**
- **Assurer une bonne représentativité dans les instances décisionnelles, (Conseil communautaire, Bureau communautaire)**

**Si ces conditions sont réunies, cette adhésion peut être une chance pour le développement du bassin de SAINT FLORENT SUR CHER, mais prenons notre temps.**

**Monsieur BEGASSAT : Dans les réflexions que nous devons avoir pour un éventuel rapprochement avec l'Agglomération de BOURGES, nous serons obligés de tenir compte en premier lieu du changement à venir du paysage politique sur l'ensemble de notre Département.**

**En effet, la mise en œuvre de la Loi NOTRE entraîne des modifications importantes :**

- **Fusion de plusieurs EPCI avec incidences sur le SCOT**
- **Modification des statuts du SIRDAB**
- **Disparition des pays (5 dans le Département)**
- **Mise en place de PETR (Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux) réunissant plusieurs EPCI à fiscalité propre**
- **etc...**

**Changement à prévoir en cas de fusion à ce jour ?**

- **Augmentation des charges financières pour la ville (par exemple : réintégration de la piscine : 350 000 € minimum par an en fonctionnement, perte de la CFE sur la ZI, environ 250 000 € par an, etc...)**
- **Impact sur le personnel (si transfert de compétences, transfert de personnels)**
- **Que deviendront les communes membres de FERCHER,**
- **Quelle sera la représentativité au sein de cette nouvelle entité et quel poids aura ou auront les communes dans les choix et décisions ?**

**Beaucoup d'interrogations qui vont devoir demander un temps de réflexions, dans un climat serein, avec l'ouverture d'un dialogue entre toutes les instances et les personnes concernées.**

**La précipitation dans le choix d'un vote me paraît dangereux sachant qu'il n'y a aucune contrainte vis-à-vis de la Loi NOTRE et que le risque en cas de forcing serait de rentrer dans une procédure dite de « Droit commun », longue et fastidieuse.**

**Personnellement, je respecte votre proposition Monsieur le Maire, mais en tant que Président de la Communauté de Communes FERCHER, je me positionnerai en fonction de la décision qui sera prise en Conseil communautaire par l'ensemble des élus et dans l'immédiat je vais m'abstenir, sur ce projet de délibération, en tant qu'élus municipal.**

**Monsieur le Maire remercie les intervenants. Il précise que si ce projet de délibération est validé par le Conseil municipal, il envisage de mettre en place une commission spécifique, souhaitant la participation de chaque groupe représenté. Celle-ci devra engager un travail important de concentration entre élus des deux entités pour appréhender et définir au mieux les conditions et modalités d'une éventuelle intégration future au sein de la Communauté d'Agglomération de BOURGES.**

Au vu de l'ensemble de ces éléments, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal se prononce par 16 voix pour et 10 abstentions sur un accord de principe de rattachement de la commune de Saint-Florent-sur-Cher à la Communauté d'Agglomération de Bourges.

Fait à St-Florent-s/Cher, le 3 Novembre 2016  
Le Secrétaire de séance,

F. BARRY

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Dépenses**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
	<b>Charges à caractère général</b>	1 739 748,66	1 096 868,13	<b>64 956,00</b>
O11	60- Achats et Variations de stocks			20 079,00
	61- Services extérieurs			42 749,00
	62- Autres services extérieurs (sauf art.6218)			706,00
	63- Impôts, taxes & verst assimilés (sauf art.6336)			1 422,00
	<b>Charges de personnel</b>	5 610 386,34	4 430 750,47	<b>-1 800,00</b>
O12	62- Autres services extérieurs (art.6218)			-1 800,00
	63- Imp., taxes & verst assimilés (art.6331 à 6336)			0,00
	64 -Charges de personnel			0,00
O14	<b>Atténuation de produits</b>	84 000,00	0,00	<b>0,00</b>
	73-Remboursements sur impots et taxes			0,00
65	Autres charges de gestion courante	664 748,00	552 134,81	<b>1 049,00</b>
	<b>s/s total des dépenses de gestion courante</b>	<b>8 098 883,00</b>	<b>6 079 753,41</b>	<b>64 205,00</b>
66	Charges financières	110 463,00	39 464,01	<b>-1 300,00</b>
67	Charges exceptionnelles	8 044,00	6 542,23	<b>1 383,00</b>
O22	Dépenses imprévues	8 790,15		<b>-7 088,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 226 180,15</b>	<b>6 125 759,65</b>	<b>57 200,00</b>
O23	Virement à la section d'investissement	126 403,00		<b>-16 163,00</b>
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	258 259,00	257 948,88	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>384 662,00</b>	<b>257 948,88</b>	<b>-16 163,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 610 842,15</b>	<b>6 383 708,53</b>	<b>41 037,00</b>

**Recettes**

Chap.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
O13	<b>Atténuation de charges</b>	50 410,00	58 284,28	<b>11 290,00</b>
	64-Remboursements sur charges de personnel			11 290,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	799 777,00	578 006,04	<b>18 748,00</b>
73	Impôts et taxes	5 136 570,00	3 766 664,88	<b>2 188,00</b>
74	Dotations et participations	2 446 041,00	2 045 900,55	<b>5 840,00</b>
75	Autres produits de gestion courante	55 165,00	48 453,31	<b>1 470,00</b>
	<b>s/s total des recettes de gestion courante</b>	<b>8 487 963,00</b>	<b>6 497 309,06</b>	<b>39 536,00</b>
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	4 303,00	3 942,34	<b>1 501,00</b>
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>8 492 266,00</b>	<b>6 501 251,40</b>	<b>41 037,00</b>
O42	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 469,00	3 468,29	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>3 469,00</b>	<b>3 468,29</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 495 735,00</b>	<b>6 504 719,69</b>	<b>41 037,00</b>

	+			
	R002 résultat reporté	115 107,15	115 107,15	0,00

	=			
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>8 610 842,15</b>	<b>6 619 826,84</b>	<b>41 037,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Vue d'ensemble dépenses & recettes

#### Dépenses

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
	<b>Comptes 20, 21 et 23 individualisés en opérations</b>			
op.10	Espaces verts et environnement	33 657,40	13 278,09	<b>-8 638,00</b>
op.11	Autres bâtiments	5 915,00	1 299,81	<b>-3 500,00</b>
op.13	Mission Locale	8 689,60	8 689,56	<b>0,00</b>
op.14	Centre Louis Aragon	28 036,00	10 046,35	<b>193,00</b>
op.15	Cinéma le Rio	42 884,00	18 752,09	<b>791,00</b>
op.16	Restaurant scolaire	9 936,00	8 962,52	<b>308,00</b>
op.17	Médiathèque	38 850,00	848,88	<b>0,00</b>
op.18	Police municipale	926,00	925,14	<b>0,00</b>
op.30	Salles municipales	14 971,00	2 511,03	<b>-8 000,00</b>
op.50	Pôle associatif	1 154,00	792,00	<b>0,00</b>
op.60	Pôle enfance	5 317,00	1 869,14	<b>0,00</b>
op.62	Secteur Jeunesse	26 379,00	2 829,99	<b>0,00</b>
op.74	Bâtiments scolaires	167 401,00	41 162,61	<b>-3 432,00</b>
op.76	Hôtel de ville	43 788,00	16 641,12	<b>-2 795,00</b>
op.77	Centre technique municipal	27 983,00	25 339,97	<b>0,00</b>
op.79	Travaux de voirie	1 056 635,00	106 712,48	<b>-61 795,00</b>
op.80	Opérations foncières	1 518,00	16,00	<b>0,00</b>
op.81	Bâtiments sportifs	33 584,00	8 013,60	<b>-10 800,00</b>
	<b>S/s Total</b>	<b>1 547 624,00</b>	<b>268 690,38</b>	<b>-97 668,00</b>
	<b>Comptes 20 non individualisés en opérations</b>			
204	Subventions d'équipement versées (art.2042)	0,00	0,00	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 547 624,00</b>	<b>268 690,38</b>	<b>-97 668,00</b>
10	Reversement s/ dotations, fonds et réserves	45 567,00	0,00	<b>0,00</b>
13	Remboursement de subventions	92 965,00	20 986,00	<b>33 548,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	554 102,00	498 369,72	<b>0,00</b>
O20	Dépenses imprévues	7 565,00		<b>-4 833,00</b>
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>700 199,00</b>	<b>519 355,72</b>	<b>28 715,00</b>
45...1	<b>Total des opérat. Pour cpte de tiers</b>	<b>86 593,00</b>	<b>254,54</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 334 416,00</b>	<b>788 300,64</b>	<b>-68 953,00</b>
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	3 469,00	3 468,29	<b>0,00</b>
O41	Opérations patrimoniales	3 990,00	3 989,04	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>7 459,00</b>	<b>7 457,33</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 341 875,00</b>	<b>795 757,97</b>	<b>-68 953,00</b>

D001 résultat reporté	387 620,09	387 620,09
-----------------------	------------	------------

=

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 729 495,09</b>	<b>1 183 378,06</b>
---	---------------------	---------------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
Vue d'ensemble dépenses & recettes

**Recettes**

Chap. ou Op.	Libellé du chapitre	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
	<b>Recettes individualisées en opérations -pour info.-</b>			
op.10	Espaces verts et environnement	0,00	0,00	0,00
op.11	Autres bâtiments	0,00	0,00	0,00
op.13	Mission Locale	11 504,00	7 458,00	0,00
op.14	Centre Louis Aragon	0,00	0,00	0,00
op.15	Cinéma le Rio	4 494,00	2 784,00	0,00
op.16	Restaurant scolaire	1 263,00	1 127,33	0,00
op.17	Médiathèque	0,00	0,00	0,00
op.18	Police municipale	500,00	250,00	0,00
op.30	Salles municipales	0,00	0,00	0,00
op.50	Pôle associatif	0,00	0,00	0,00
op.60	Pôle enfance	476,00	0,00	0,00
op.62	Secteur Jeunesse	17 000,00	0,00	0,00
op.74	Bâtiments scolaires	2 807,00	0,00	0,00
op.76	Hôtel de ville	1 140,00	1 140,00	3 900,00
op.77	Centre technique municipal	0,00	0,00	0,00
op.79	Travaux de voirie	215 599,00	18 390,00	25 310,00
op.80	Opérations foncières	0,00	0,00	0,00
op.81	Bâtiments sportifs	2 912,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées non affectées</b>	1 199 128,00	520 986,00	<b>-82 000,00</b>
<b>23</b>	<b>immobilisations en cours</b>	71 979,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 528 802,00</b>	<b>552 135,33</b>	<b>-52 790,00</b>
10	Dotations, fonds et reserves (hors 1068)	165 513,00	140 075,79	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)	446 333,09	446 333,09	0,00
13	Fonds affectés à l'équipement (art.1346)	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières			
O24	Produits des cessions d'immobilisations	113 602,00		0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>725 448,09</b>	<b>586 408,88</b>	<b>0,00</b>
45...2	<b>Total des opérat. Pour cpte de tiers</b>	<b>86 593,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 340 843,09</b>	<b>1 138 544,21</b>	<b>-52 790,00</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	126 403,00		<b>-16 163,00</b>
O40	Opér.d'ordre de transfert entre sections	258 259,00	257 948,88	0,00
O41	Opérations patrimoniales	3 990,00	3 989,04	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>388 652,00</b>	<b>261 937,92</b>	<b>-16 163,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 729 495,09</b>	<b>1 400 482,13</b>	<b>-68 953,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Détail des chapitres d'opération d'équipement**

**Opérations d'équipement modifiées**

**Opération n° 10 : ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT**

	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2041582	Subv.équipt sur bâtiments et installations	9 827,00	0,00	<b>-9 827,00</b>
21	2128	Autres agencements et aménagts de terrains	5 000,00	4 941,18	0,00
	21578	IMOT Autre matériel et outillage de voirie	10 100,00	3 292,73	779,00
	2158	Autres instal. Matériel et outillage techniques	4 150,40	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 580,00	5 044,18	410,00
<b>TOTAUX</b>			<b>33 657,40</b>	<b>13 278,09</b>	<b>-8 638,00</b>

**Opération n° 11 : AUTRES BATIMENTS**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21318	Autres bâtiments publics	4 628,00	1 127,14	<b>-3 500,00</b>
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	1 287,00	172,67	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>5 915,00</b>	<b>1 299,81</b>	<b>-3 500,00</b>

**Opération n° 14 : CENTRE ARAGON**

	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2051	Concessions et droits similaires	239,00	431,85	193,00
21	2138	Autres bâtiments publics	5 292,00	0,00	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	22 505,00	9 614,50	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>28 036,00</b>	<b>10 046,35</b>	<b>193,00</b>

**Opération n° 15 : CINEMA LE RIO**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21318	Autres bâtiments publics	40 200,00	18 358,84	0,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	304,00	303,30	0,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	2 380,00	89,95	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	791,00
<b>TOTAUX</b>			<b>42 884,00</b>	<b>18 752,09</b>	<b>791,00</b>
<b>RECETTES -pour information-</b>					
13	1311	Subv.équipt transférable-Etat et états nationaux	1 710,00	0,00	0,00
	1341	Dotation d'équipt des territoires ruraux	2 784,00	2 784,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>4 494,00</b>	<b>2 784,00</b>	<b>0,00</b>



**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Détail des chapitres d'opération d'équipement**

**Opérations d'équipement modifiées -suite-**

**Opération n° 16 : RESTAURANT SCOLAIRE**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21312	Bâtiments scolaires	7 107,00	6 632,76	0,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	1 490,00	992,35	308,00
	2184	Mobilier	1 150,00	1 149,25	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	189,00	188,16	0,00
	<b>TOTAUX</b>			<b>9 936,00</b>	<b>8 962,52</b>
<b>RECETTES -pour information-</b>					
13	1318	Subv.équipt transférable -autres-	1 263,00	1 127,33	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>1 263,00</b>	<b>1 127,33</b>	<b>0,00</b>

**Opération n° 30 : SALLES MUNICIPALES**

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21318	Autres bâtiments publics	12 200,00	2 304,03	-8 000,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	321,00	207,00	0,00
	2184	Mobilier	2 450,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>14 971,00</b>	<b>2 511,03</b>	<b>-8 000,00</b>

**Opération n° 74 : BATIMENTS SCOLAIRES**

	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2031	Frais d'études	125 841,00	21 797,97	0,00
	2033	Frais d'insertions	2 000,00	0,00	0,00
21	21312	Bâtiments scolaires	19 924,00	3 710,40	-4 500,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	120,00	0,00	1 076,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	595,00	345,79	576,00
	2184	Mobilier	5 029,00	3 929,33	0,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	4 292,00	2 541,12	-584,00
23	2313	Constructions	9 600,00	8 838,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>167 401,00</b>	<b>41 162,61</b>	<b>-3 432,00</b>
<b>RECETTES -pour information-</b>					
13	1341	Etat -DETR	2 807,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>2 807,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Détail des chapitres d'opération d'équipement

#### Opérations d'équipement modifiées (suite et fin)

##### Opération n° 76 : HOTEL DE VILLE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2051	Concession et droits similaires	13 812,00	2 014,64	-3 472,00
21	21311	Bâtiments publics : Hôtel de ville	23 450,00	11 272,42	-4 256,00
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de DC	115,00	0,00	0,00
	2158	Autres I.M.O.T.	430,00	292,80	0,00
	2183	Matériel de bureau et mat. Informatique	5 450,00	2 680,96	900,00
	2184	Mobilier	381,00	380,30	4 033,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	150,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>43 788,00</b>	<b>16 641,12</b>	<b>-2 795,00</b>
<b>RECETTES -pour information-</b>					
13	1311	Subv.équipt transférable-Etat et états nationaux	1 140,00	1 140,00	0,00
	1318	Subv.équipt transférable -Autres-	0,00	0,00	3 900,00
<b>TOTAUX</b>			<b>1 140,00</b>	<b>1 140,00</b>	<b>3 900,00</b>

##### Opération n° 79 : TRAVAUX DE VOIRIE

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
20	2033	Frais d'insertions	5 080,00	2 841,99	48,00
	2041582	Subv.équipt sur bâtiments et installations	69 757,00	7 689,12	24 673,00
21	2151	IMOT Réseaux de voirie	566 658,00	56 237,72	-321 839,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 607,00
23	2315	Travaux de voirie	415 140,00	39 943,65	218 716,00
<b>TOTAUX</b>			<b>1 056 635,00</b>	<b>106 712,48</b>	<b>-61 795,00</b>
<b>RECETTES -pour information-</b>					
13	1321	Subv.équipt non transférable -Etat et états nat.-	146 797,00	0,00	0,00
	1323	Subv.équipt non transférable -Département-	9 096,00	0,00	0,00
	13251	Subv.équipt non transférable -GFP de rattach.-	0,00	0,00	6 920,00
	13258	Subv.équipt non transférable -Autres groupets-	32 000,00	0,00	0,00
	1341	Etat -DETR-	19 067,00	0,00	0,00
	1342	Amendes de police	8 639,00	18 390,00	18 390,00
<b>TOTAUX</b>			<b>215 599,00</b>	<b>18 390,00</b>	<b>25 310,00</b>

##### Opération n° 81 : BATIMENTS SPORTIFS

Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/10/2016	VOTE
<b>DEPENSES</b>					
21	21318	Autres bâtiments publics	25 484,00	0,00	-10 800,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	8 100,00	8 013,60	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>33 584,00</b>	<b>8 013,60</b>	<b>-10 800,00</b>
<b>RECETTES -pour information-</b>					
13	1341	Etat -DETR-	2 912,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>			<b>2 912,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Détail des chapitres HORS OPERATION**

**DEPENSES ET RECETTES FINANCIERES (réelles) modifiées**

<b>DEPENSES</b>					
Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
16	1641	Emprunts en euros	551 814,00	496 923,72	<b>33 548,00</b>
	16871	Autres dettes : Etat et Ets nationaux	2 288,00	1 446,00	<b>0,00</b>
O20		Dépenses imprévues	7 565,00		<b>-4 833,00</b>
		<b>TOTAUX</b>	<b>561 667,00</b>	<b>498 369,72</b>	<b>28 715,00</b>

<b>RECETTES</b>					
Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
16	1641	Emprunts en euros	1 148 142,00	500 000,00	<b>-82 000,00</b>
	1676	Dettes envers locataires - acquéreurs	30 000,00	0,00	<b>0,00</b>
	16871	Autres dettes : Etat et Ets nationaux	20 986,00	20 986,00	<b>0,00</b>
		<b>TOTAUX</b>	<b>1 199 128,00</b>	<b>520 986,00</b>	<b>-82 000,00</b>

<b>RECETTES (ordre) MODIFIEES</b>					
Chap.	Article	Libellé	Pour mémoire BP+RAR+DM	Réalisations au 14/06/2016	VOTE
O21		Virement de la section de fonctionnement	126 403,00		<b>-16 163,00</b>
				<b>TOTAL :</b>	<b>-16 163,00</b>